

Points clés

- ❖ Des informations sur la gestion des pesticides et sur la lutte raisonnée sont disponibles : voir Ressources.
- ❖ La fourniture des pesticides doit toujours respecter le Code de conduite de la FAO et les Directives provisoires pour les procédures d'appel d'offres (FAO).
- ❖ Il faut profiter des occasions qui s'offrent de réduire l'emploi des pesticides, les risques créés par cet emploi, et la dépendance à l'égard des pesticides.
- ❖ Mise en œuvre dans les cultures et contre les ravageurs cibles, la lutte intégrée peut faire bénéficier les agriculteurs d'une meilleure rentabilité.

concepts soulignant combien il est important de travailler avec les agriculteurs des deux sexes, et de répondre à leurs besoins.

Conclusion

Cette Note sur la lutte raisonnée est la première d'une série de briefings qui, conjointement avec d'autres ressources, aideront les décideurs à se familiariser avec les nouvelles approches et avec les développements récents en matière de lutte raisonnée. Les solutions permettant d'employer des méthodes de lutte raisonnée plus sûres, plus durables, et plus rentables sont de plus en plus largement disponibles. Ce projet, ainsi que les ressources produites dans le cadre de celui-ci, vise à faciliter la mise en pratique de ces solutions.

Ressources

Les ressources suivantes ont été produites dans le cadre de ce programme :

Lutte raisonnée progressive – Mise en œuvre des nouvelles approches vis-à-vis de la lutte raisonnée : ce guide non technique succinct est une présentation de la lutte intégrée qui s'adresse aux lecteurs moyens, aussi bien au sein de la Commission que dans les États ACP.

Profils des pays au plan de la lutte intégrée : Récapitulation des possibilités de lutte intégrée, pays par pays, pour certains États ACP d'Afrique. Nous y présentons des projets de lutte intégrée pour lesquels on a adopté une approche participative à l'égard des agriculteurs. Les profils contiennent aussi des présentations générales des réglementations et contrôles visant les produits chimiques dans les États ACP d'Afrique.

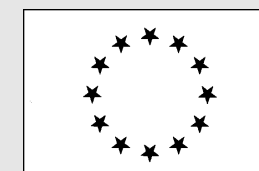
Guide des risques liés aux principes actifs : un guide sous forme de tableau, récapitulant les effets nocifs dont on suspecte actuellement les quelque 800 principes actifs utilisés dans les pesticides. Un guide destiné aux fonctionnaires de la Commission et au personnel travaillant dans les pays en développement – permet de voir immédiatement le profil succinct de tel ou tel pesticide.

Guide des ressources : un guide destiné aux fonctionnaires de la Commission et au personnel travaillant dans les pays en développement ; il porte sur les questions liées aux pesticides, et contient des informations sur les organismes de recherche et les organismes régionaux et intergouvernementaux dont les activités concernent la lutte intégrée, ainsi que sur les bases de données et sites Web disponibles.

Notes sur la lutte raisonnée : une série de briefings sur les politiques et questions actuelles ayant trait aux pesticides sera fournie.

Études de cas : des études de cas détaillées, concernant les possibilités de lutte intégrée au Ghana, en Éthiopie et au Sénégal, ont été préparées.

LA LUTTE RAISONNÉE NOTE No.1



La lutte raisonnée - une approche inédite

Un briefing pour le projet de lutte intégrée dans les pays en développement, financé par le budget « Environnement dans les pays en développement » de la Commission européenne (DG Développement).

Cette vue d'ensemble a pour objectif de présenter, aux responsables de la Commission, aux délégations, et aux conseillers politiques, la nouvelle approche pour la lutte raisonnée, qui implique le contrôle des produits chimiques, la réduction de la dépendance vis-à-vis des pesticides, et la mise en pratique de la lutte intégrée (IPM).

Les pesticides dans les pays en développement

Beaucoup de gens possédant une expérience pratique dans le domaine du développement ont été alarmés par l'utilisation des pesticides sur le terrain. Utilisés correctement, les pesticides peuvent augmenter la productivité et réduire les attaques par les ennemis des cultures. On se demande toutefois s'il est vraiment possible d'utiliser les pesticides sans danger dans certaines conditions présentes dans les pays en développement, et ce point d'interrogation soulève une certaine inquiétude. Alors que des quantités croissantes de pesticides ont été fournies pour la lutte contre les ennemis des cultures, l'effet apparent sur la productivité a été minime.

Problèmes pour les organismes donateurs

La Commission a dû répondre à des questions au Parlement européen concernant son usage des pesticides dans l'aide au développement. La présence de stocks de pesticides obsolètes et dangereux dans certaines régions d'Afrique a exacerbé l'inquiétude à ce sujet. De nombreuses agences de développement se trouvent aux prises avec ces questions. La Commission a chargé Pesticides Trust (Pesticides Action Network – PAN UK) de suggérer des approches inédites. Une enquête menée auprès des États membres à Lomé a confirmé l'intérêt suscité par les stratégies de lutte intégrée (IPM).

Les experts sont d'accord

À l'issue de recherches, PAN UK a organisé en 1996 un atelier de deux jours à Gembloux, en Belgique. Ont participé à cet atelier la Commission, des responsables politiques d'États membres de l'UE, ainsi que des représentants des pays de Lomé et des principaux organismes intergouvernementaux et internationaux – le Centre technique de coopération agricole et rurale (CTA), l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), et CABI Bioscience. Les participants à l'atelier ont considéré et approuvé l'approche en trois volets pour aider les pays en développement à exercer un contrôle sur les pesticides et à progresser en direction de systèmes durables de lutte raisonnée. Les recommandations faites durant l'atelier sont récapitulées dans ce briefing.



Une agricultrice au Zimbabwe, en train d'appliquer au pinceau un pesticide dangereux, le diméthoate, avec un seau.
(Photo : ZIP Research, Zimbabwe).

Une nouvelle approche pour la lutte raisonnée

La stratégie présentée dans ce briefing consiste à combiner les approches suivantes :

- ❖ **Mise en place du contrôle** : réglementation et contrôle de l'importation, du commerce et de l'utilisation des pesticides ;
- ❖ **Réduction de la dépendance** : minimalisation de l'emploi des pesticides, sélection des produits les moins dangereux et introduction de méthodes de lutte non chimiques dans la mesure du possible ; et
- ❖ **Mesures pour la lutte intégrée** : adoption de politiques et mise en place de stratégies de soutien de la lutte intégrée. On met l'accent sur l'importance de la participation des agriculteurs, sur l'identification de projets de lutte intégrée faisables, et sur l'établissement de politiques gouvernementales et d'un soutien institutionnel.

Inquiétudes soulevées par les pesticides

Un rapport de l'Organisation internationale du travail attire l'attention sur le danger dans le secteur agricole, où 14 % de tous les accidents du travail et 10 % de tous les accidents mortels sont causés par les pesticides. L'Organisation mondiale de la santé estime à 20 000 par an les décès accidentels résultant d'intoxications par les pesticides dans le monde entier, en très grande majorité dans les pays en développement. Le Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides a été agréé par les gouvernements et par l'industrie en 1985, par le truchement de la FAO. Après presque dix



La lutte raisonnée, Note N° 1, avril 1998. Ce briefing fait partie d'une série préparée par PAN UK, qui est responsable de son contenu, en tant que consultant auprès de la DG Développement de la CE. PAN UK est une œuvre de bienfaisance indépendante qui cherche, par son travail, à atténuer les problèmes liés aux pesticides dans les pays en développement. PAN UK publie un bulletin trimestriel, Pesticides News, qui fait régulièrement le point sur la situation quant aux pesticides et à la lutte intégrée.

Contactez Mark Davis ou Barbara Dinham :
Pesticides Action Network UK
Eurolink Centre, 49 Effra Road, Londres SW2 1BZ, Royaume-Uni
Tél. : +44 (0)207 274 8895 Fax : +44 (0)207 274 9084
e-mail : admin@pan-uk.org
Site Web : www.pan-uk.org

“Il ne faut pas laisser le marché des pesticides livré à lui-même: le succès - ou tout autre aboutissement - de la lutte intégrée est tributaire d’un contrôle efficace de ce marché.”

JPL Duese, Consortium IPHYTROP, France

ans d’efforts internationaux pour la mise en application du Code, une enquête de la FAO n’a trouvé que des améliorations très limitées des problèmes de santé, et l’effet des pesticides sur l’environnement semblait avoir considérablement empiré.

Les sociétés cherchent à intensifier

l’emploi des pesticides dans les pays en développement. Les ventes de pesticides sont en augmentation, et l’industrie prévoit que d’ici à l’an 2000, plus d’un tiers de toutes les ventes de pesticides concernent des pays en développement.

Éviter les pesticides dangereux

Jusqu’à très récemment, la plupart des pays d’Afrique ne possédaient aucune législation régissant l’importation, la distribution et l’emploi des pesticides. Certains pays ont maintenant adopté des programmes d’enregistrement des pesticides, et d’autres utilisent une liste de principes actifs autorisés. Il est important qu’aucun pesticide ne soit fourni à un pays en développement s’il n’est pas enregistré ou s’il ne figure pas sur la liste des produits dont l’emploi est autorisé dans ce pays.

Les principales agences de développement estiment maintenant que, en règle générale et sous réserve d’exceptions, il ne faut plus fournir certains pesticides comptant parmi les plus hautement dangereux. L’Organisation mondiale de la santé (OMS) a produit un classement des pesticides reconnu à l’échelle internationale, en fonction des risques importants que présentent ces pesticides. La plupart des agences de développement recommandent maintenant de ne pas fournir les produits de Classe 1a (« extrêmement dangereux ») et de Classe 1b (« hautement dangereux »), ainsi que, d’une manière générale, les produits de Classe II (« modérément dangereux »).

Le Code de conduite de la FAO couvre les aspects concernant la gestion des pesticides, l’essai des pesticides, les procédures visant à réduire les risques pour la santé, les conditions réglementaires et techniques, la disponibilité et l’emploi, la distribution et le commerce, l’échange d’informations et le consentement informé préalable, l’étiquetage, l’emballage, le stockage et l’élimination, la publicité, et les conseils sur le contrôle et le respect des règles. Globalement, avec ce Code, on dispose d’un cadre de bonnes pratiques largement reconnu.

Des directives techniques concernant la mise en pratique de la majorité des aspects du Code sont disponibles auprès de la FAO. Des travaux internationaux sont en cours, par l’intermédiaire de l’Organisation de coopération et de développement économiques, pour instituer une harmonisation internationale de l’emballage et de l’étiquetage des pesticides.

Les dispositions du Code sur le Consentement informé préalable (PIC) fournissent aux gouvernements des informations sur les pesticides qui sont interdits, dont l’usage est strictement réglementé, ou qui ne sont plus utilisés pour des raisons liées à la santé ou à l’environnement. Elles fournissent un mécanisme qui permet aux gouvernements des pays importateurs d’indiquer s’ils interdisent ou s’ils autorisent les pesticides, sur une liste PIC. La procédure PIC a été adoptée en tant que Convention juridiquement contraignante en 1998. La liste des pesticides PIC est publiée régulièrement par le PNUE (Produits chimiques) et

Mise en pratique de la lutte intégrée dans les champs des agriculteurs

Les problèmes que pose la lutte intégrée varient en fonction de la culture, du ravageur et de l’endroit. La récompense est une production durable et une meilleure rentabilité pour l’agriculteur. Après des succès initiaux dans les rizières asiatiques, on cherche maintenant des solutions



Formation sur place des agriculteurs au Ghana, et diagramme montrant le rendement net pour les agriculteurs. (Photo et diagramme FAO, Rome).

basées sur la lutte intégrée pour plusieurs cultures africaines. Il s’agit entre autres de cultures commerciales, comme le café et le coton, mais aussi de cultures vivrières et légumières. Bien qu’en Afrique, la plupart des pesticides soient utilisés sur les cultures commerciales, les pesticides destinés à ces dernières sont souvent utilisés, à mauvais escient, sur les cultures vivrières.

Le Bureau régional de la FAO au Ghana a entrepris, avec succès, d’assurer la formation sur place des agriculteurs, comme dans les rizières asiatiques. Les travaux initiaux montrent que les agriculteurs, tout en utilisant moins de pesticides, passent plus de temps dans leurs champs à contrôler l’état phytosanitaire de ceux-ci. Résultat ? Une rentabilité nette plus élevée. Une

par la FAO (Secrétariat mixte). Les pesticides PIC ne doivent jamais être importés à l’encontre d’une décision gouvernementale.

Parmi les indications les plus susceptibles d’intéresser les agences de développement, on retrouve les Directives provisoires pour les procédures d’appel d’offres pour la fourniture de pesticides (FAO) ; ces Directives décrivent les documents et informations à demander dans les appels d’offres. Les Directives établissent les conditions à indiquer dans les appels d’offres et les informations à joindre aux soumissions – notamment la qualité, l’emballage et l’étiquetage.

Guides de fourniture

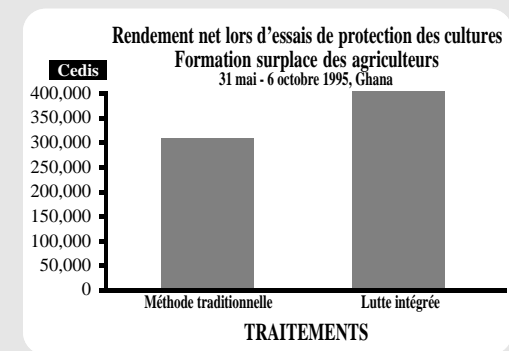
Il existe quatre guides essentiels visant à assurer une fourniture dans de meilleures conditions de sécurité. Si les pesticides sont vraiment nécessaires (et il faut toujours poser cette question), lors du processus de fourniture, il faut s’assurer que :

- ❖ le pesticide est enregistré pour un emploi dans le pays de destination ou d’utilisation ;
- ❖ le pesticide ne figure pas sur la liste des pesticides de Classe Ia ou Ib, et préférablement pas non plus sur la liste des pesticides de Classe II ;
- ❖ le pesticide ne figure pas sur la liste PIC, ou, s’il figure sur cette liste, que son importation est autorisée et que les conditions requises peuvent être respectées ;
- ❖ la procédure de fourniture est conforme aux Directives provisoires pour les procédures d’appel d’offres (FAO), ou à d’autres directives comparables.

Ces principes doivent s’appliquer quelle que soit la source de fourniture des pesticides – que ce soit par achat direct, par financement régional, par financement Stabex ou dans le cadre de Programmes indicatifs nationaux.

La nouvelle approche

L’utilisation des pesticides va se poursuivre dans un avenir prévisible, dans des situations très diverses. Les situations et priorités varieront d’un pays à l’autre, et les directives concernant la lutte raisonnée doivent reconnaître ce fait.



approche similaire va être testée sur le coton, et des projets sont en cours pour encourager l’adoption de la lutte intégrée pour le café et les légumes.

Les services de vulgarisation et les capacités de contrôle des pesticides à l’échelle nationale sont souvent sollicités à fond. Toutefois, la création du nouveau Fonds mondial pour la lutte intégrée (Global IPM Facility), qui porte essentiellement sur la lutte intégrée en Afrique, pourra contribuer à fournir aux agriculteurs, sur le terrain, des solutions basées sur la lutte intégrée, et les informations recueillies dans le cadre de cette nouvelle approche sensibiliseront les gens aux possibilités de changement.

La première approche consiste à mettre en place un contrôle des pesticides, en adoptant les instruments de base requis pour l’enregistrement des pesticides et la gestion des produits chimiques au niveau national. Elle consiste entre autres à adopter le Code de conduite de la FAO et les Directives provisoires pour les procédures d’appel d’offres (FAO), et à éviter la fourniture de pesticides dangereux.

La deuxième approche consiste à réduire la dépendance à l’égard de l’emploi des pesticides et les risques liés à cet emploi, et à améliorer tous les aspects de la lutte raisonnée, notamment en améliorant la lutte non chimique contre les ennemis des cultures.

La troisième approche consiste à réorienter la lutte contre les ennemis des cultures, dans des systèmes cultureux sélectionnés, en adoptant un programme national de lutte intégrée articulé autour des agriculteurs, avec le soutien des politiques.

Ces approches peuvent être mises en œuvre simultanément, et certains aspects de cette mise en œuvre sont réalisables même avec des ressources limitées, à condition que les responsables gouvernementaux soient conscients du choix de solutions techniques disponibles pour faire cesser l’emploi excessif, l’emploi incorrect et l’emploi abusif des pesticides, et qu’ils disposent d’un soutien adéquat au niveau des recherches et de ressources suffisantes pour promouvoir ces alternatives.

Pour réduire les risques et la dépendance qui se rattachent à l’emploi des pesticides, on pourra par exemple sélectionner soigneusement les principes actifs, réduire les doses et la fréquence des pulvérisations, utiliser des formulations moins dangereuses, améliorer les techniques

JW Ketelaar, formateur FAO/IPM assurant la formation sur place des agriculteurs au Ghana.

d’application des pesticides, mieux choisir le moment des applications et mieux cibler ces applications, faire appel à des niveaux de seuil économiques pour déterminer le moment où les dégâts causés par les ravageurs justifient la pulvérisation, intensifier la formation et rendre les informations plus largement disponibles.

Pour adopter une politique visant à réduire l’emploi des pesticides, les risques liés à cet emploi et la dépendance à l’égard des pesticides, les gouvernements doivent entreprendre des initiatives de recherche, d’éducation et de formation ; ils doivent aussi éliminer les contraintes structurelles qui favorisent la lutte chimique. En réduisant encore plus la dépendance à l’égard des pesticides, ces mesures renforceront la capacité du pays à contrôler les produits chimiques, et peuvent poser les fondations d’un développement fructueux de la lutte intégrée.

Vers la lutte intégrée

La lutte intégrée encourage une agriculture basée sur des principes écologiques de grande envergure. Elle cherche à minimiser les pertes causées par les ravageurs dans les cultures, et à réduire l’emploi des pesticides, en encourageant ainsi une production agricole durable à long terme. La FAO déclare : Avant de prendre la décision d’utiliser des pesticides, il faut considérer un système de méthodologies non chimiques à mettre en œuvre contre les ennemis des cultures. Il faut utiliser, de manière intégrée, des méthodes adéquates de lutte contre les ennemis des cultures... Il faut étudier soigneusement les effets des pesticides sur la santé humaine, sur l’environnement, sur la durabilité du système agricole et sur l’économie. Les praticiens de la lutte intégrée et les programmes en ce sens reconnaissent, de plus en plus, que le succès de la mise en pratique dépend d’une pleine participation et d’une formation approfondie des agriculteurs et cultivateurs des deux sexes, et qu’il faut travailler à s’assurer que la recherche et la formation répondent bien aux besoins des agriculteurs.

Une approche fondée sur la lutte intégrée peut offrir les avantages suivants :

- ❖ pour les agriculteurs, une réduction des dépenses, et des rendements souvent supérieurs ;
- ❖ pour les gouvernements, des économies au niveau des taux de change et une moindre dépendance vis-à-vis des fournisseurs étrangers ;
- ❖ plus grand respect de l’environnement ;
- ❖ une agriculture plus durable, basée sur les connaissances ;
- ❖ une augmentation de la biodiversité.

La réussite de la lutte intégrée repose sur les éléments clés suivants :

- ❖ adoption d’une politique gouvernementale soutenant activement la mise en œuvre de la lutte intégrée. Cette politique doit non seulement encourager la lutte intégrée, mais aussi éliminer les facteurs qui s’opposent à celle-ci ;
- ❖ la disponibilité de solutions pour la lutte raisonnée dans des systèmes cultureux donnés ;
- ❖ un engagement à faire participer les agriculteurs et les communautés au processus de passage à la lutte intégrée – entre autres en établissant une formation sur place des formateurs et des agriculteurs.

La production agricole durable compte un nombre croissant d’adeptes, d’où une multiplication des méthodes et approches disponibles. La différence entre la lutte intégrée et les pratiques apparentées s’est ainsi quelque peu estompée. Ces méthodes partagent toutefois certains